

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
03/07/2024

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29

Présents : 20

Procurations : 08

Votants : 28

OBJET :

**COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

**Convention de prestation
de service
de collecte nocturne des
déchets d'ordures
ménagères avec la CCV**

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, Mme BOISORIEUX Michèle, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José,
Mme LACOMBE Maria, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,
M. PREHAM Anthony, ayant donné procuration à Madame BRISSAUD Nina,
Mme BOISDRON Gisèle, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle,
Mme DUNYACH Monique, ayant donné procuration à Mme BOISORIEUX Michèle,
Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie,
M. CARLES Yves, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis,
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

La communauté de communes du Vallespir porte compétence en matière de collecte de déchets ménagers et assimilés, et à ce titre la commune de Céret n'ayant pu contractualiser avec un prestataire privé disponible pour assurer la prestation de collecte de déchets qui concourt à garantir la salubrité publique du 05/07/2024 au 07/07/2024 inclus à la fin des animations organisées dans le cadre de la fêria 2024, a sollicité les services de la CCV.

La Communauté des Communes dispose de personnel formé et des véhicules nécessaires qui peuvent être mis à disposition de la Commune de Céret selon des modalités fixées par convention afin d'assurer une prestation exceptionnelle de collecte de déchets.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'ACCEPTER** de conclure une convention de prestation de service pour la collecte nocturne des déchets ménagers du 05 juillet 2024 au 07 juillet 2024 inclus,

- **D'ACCEPTER** les termes de la prestation de service intercommunal selon les modalités fixées dans la convention jointe à la présente,

- **D'AUTORISER** Madame Brigitte BARANOFF, à signer la convention de prestation de service,

- **DE DONNER** mandat à Madame la première adjointe de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

